



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
3 octobre 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

**Lettres identiques datées du 2 octobre 2014, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée
générale et à la Présidente du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le regret de vous informer que les troubles se poursuivent et que la situation continue de se dégrader dans l'État de Palestine occupé, y compris Jérusalem-Est, en raison des politiques illégales et provocatrices d'Israël, Puissance occupante. Ces politiques illégales continuent de porter préjudice à la situation sur le terrain, de causer des souffrances à la population palestinienne et d'exacerber les tensions déjà vives entre les deux parties.

La communauté internationale est témoin, une fois de plus, de l'obstination dont Israël fait preuve dans son entreprise de colonisation illégale, dans le cadre de laquelle il détruit, vole et confisque des terres et des biens palestiniens, construit et étend ses colonies ainsi que le mur de séparation et entraîne le déplacement forcé de familles palestiniennes. Aujourd'hui encore, Israël a annoncé le début de la construction, approuvée en 2012, de 2 610 nouveaux logements dans la colonie illégale de Givat Hamatos, dans le quartier de Beit Safafa (Jérusalem-Est occupée), et le lancement d'appels d'offres par le Gouvernement. S'ils sont appliqués, ces plans isoleront encore plus Jérusalem-Est de Bethléem et faciliteront les tentatives d'Israël de relier ses colonies de Gilo et de Har Homa. En outre, ces dernières semaines, le Gouvernement israélien a fait part de son intention de transférer de force environ 13 000 civils palestiniens originaires de villages bédouins, qui constituent la grande majorité des réfugiés de Palestine, de leurs zones de résidence actuelles, à l'est de Jérusalem, vers une zone proche de Jéricho. Un tel transfert, qui constituerait une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève, est de toute évidence directement lié aux projets israéliens de colonisation illégale, en particulier dans la zone « E1 ».



Nous avons signalé à maintes reprises que cette campagne de colonisation illégale menée par Israël fragilisait et détruisait la contiguïté et l'intégrité territoriale de l'État de Palestine et mettait en péril la viabilité de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 ainsi que les possibilités de concrétisation physique. Ces projets, qui constituent une violation grave et flagrante du droit international humanitaire, sont mis en œuvre au mépris total de la condamnation de la communauté internationale. Il faut aussi noter qu'en l'espace de six mois, au moins 7 500 colons israéliens ont été transférés dans des colonies illégales en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Les dirigeants palestiniens demandent une nouvelle fois à la Puissance occupante d'annuler ces dernières décisions et exigent qu'elle cesse immédiatement et complètement toutes ses activités de colonisation dans l'État de Palestine occupé, y compris à Jérusalem-Est et dans les environs, et s'acquitte des obligations que lui impose la quatrième Convention de Genève.

Je tiens également à appeler votre attention sur un autre fait dangereux, à savoir les incursions et les provocations répétées de colons extrémistes de Haram al-Charif, à Jérusalem-Est occupée. Le 1^{er} octobre, un groupe de plus de 80 extrémistes israéliens ont pénétré dans l'enceinte d'Al-Aqsa et attaqué des fidèles palestiniens, puis ont tenté d'attaquer les gardes sous les yeux des forces d'occupation puissamment armées qui les escortaient et qui ont refusé de faire quoi que ce soit pour mettre fin à ces agressions. Ces actes de provocation risquent non seulement de mettre le feu aux poudres, mais témoignent d'un mépris total de la situation délicate de la mosquée d'Al-Aqsa, première qibla et troisième lieu saint de l'islam. Ces actes illégaux qu'Israël continue de commettre à Haram al-Charif constituent aussi une violation des nombreuses résolutions dans lesquelles le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale demandent à Israël, Puissance occupante, de mettre fin à toutes ses politiques et mesures visant à modifier le caractère, le statut juridique et la composition démographique du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de s'acquitter des obligations que lui impose le droit international, y compris la quatrième Convention de Genève, qui interdit de tels actes.

En outre, nous devons continuer d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation tragique de plus de 1,8 million de Gazaouis, qui continuent de souffrir de manière démesurée des suites de l'agression militaire criminelle de plus de 50 jours lancée par Israël sur Gaza, qui a fait de nombreuses victimes et causé d'importants dégâts matériels. Il ne faut pas les oublier et tout doit être fait pour alléger leurs souffrances. La catastrophe humanitaire à Gaza ne fait que s'aggraver à mesure que se poursuit le blocus israélien, qui entrave les immenses efforts de reconstruction et de relèvement requis de toute urgence. Des milliers de familles gazaouies ayant perdu leur logement à la suite de l'attaque israélienne restent déplacées et ont trouvé refuge dans des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou ont été hébergées par d'autres familles. Des milliers de civils ont toujours besoin de traitements médicaux pour soigner les blessures qui leur ont été infligées lors de l'attaque. L'eau potable reste insuffisante. Les coupures d'électricité, qui peuvent durer jusqu'à 18 heures par jour, se poursuivent en raison de la pénurie de carburant et touchent tous les secteurs de la vie. En outre, des milliers de munitions non explosées lancées par Israël sur Gaza continuent de menacer la vie des civils et doivent être enlevées avant de pouvoir entamer tout effort efficace de reconstruction. De plus, le 2 octobre, des véhicules militaires

israéliens ont pénétré dans la partie sud de la bande de Gaza et leurs occupants ont ouvert le feu sur des agriculteurs palestiniens qui travaillaient dans leurs champs, violant une nouvelle fois le cessez-le-feu conclu par les parties le 26 août 2014. Toujours à Gaza, Rahaf Abu Jame, une fillette âgée de 5 ans, a succombé aux blessures qu'elle avait reçues lors d'une frappe aérienne lancée par Israël au cours de l'agression de 50 jours. Ses parents avaient aussi été tués au cours de la même frappe, avec au moins 24 autres membres de sa famille. Rahaf est la troisième Gazaouie à avoir succombé à ses blessures la semaine passée.

En outre, je me dois d'appeler l'attention de la communauté internationale sur plusieurs incidents et agressions qui se sont produits depuis ma dernière lettre, datée du 17 septembre 2014. Ces actes, commis en violation du droit international, continuent d'infliger des souffrances au peuple palestinien et d'exacerber les tensions et l'instabilité, qui sont déjà vives.

17 septembre

- Les forces navales israéliennes ont ouvert le feu au large de la côte nord de la bande de Gaza, blessant un pêcheur palestinien, Youssef Zayif, âgé de 70 ans, qui attendait ses fils sur une plage près d'Al-Soudaniya.

18 septembre

- Plusieurs bulldozers israéliens ont pénétré dans la partie sud de la bande de Gaza pour niveler des terrains palestiniens. La semaine précédente, quatre bulldozers israéliens étaient entrés dans la zone d'Al-Qarara pour y détruire un terrain privé.
- Deux Palestiniens, Ayman Ziad Abu Jibba et Abdullah Jibril Abu Aser, tous deux âgés de 23 ans, ont été tués et trois autres personnes blessées lorsqu'une bombe israélienne non explosée a éclaté dans le quartier d'Al-Choujaiya, dans l'est de la ville de Gaza.

22 septembre

- Les forces d'occupation israéliennes ont assassiné deux Palestiniens, Marwan Kawasme et Amar Abu Aysha, tous deux âgés d'une trentaine d'années, dans la ville d'Al-Khalil (Hébron), au motif que les deux hommes auraient participé au meurtre des trois colons israéliens en juin.
- Elles ont arrêté quatre pêcheurs palestiniens originaires du centre de la bande de Gaza, alors qu'ils étaient sur leur bateau, ainsi que huit Palestiniens de Cisjordanie, dont deux mineurs.
- Lors de manifestations à Al-Khalil, les forces d'occupation ont tiré sur trois Palestiniens, qu'ils ont blessés, et lancé des grenades lacrymogènes sur de nombreuses autres personnes, leur causant de grandes souffrances.
- Les forces d'occupation israéliennes présentes en grand nombre à toutes les portes de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa ont, en prévision du nouvel an juif, empêché des fidèles musulmans d'entrer, portant ainsi atteinte à leur droit à la liberté de religion.

24 septembre

- Les forces israéliennes ont arrêté des Palestiniens des provinces de Bethléem, de Toubas et d'Hébron, portant le nombre total de Palestiniens arrêtés par Israël en septembre à 560, dont 163 d'Al-Khalil et 108 de Jénine. À l'heure actuelle, plus de 6 000 Palestiniens sont détenus dans des conditions déplorables dans des prisons de la Puissance occupante, où ils subissent tortures et mauvais traitements.

30 septembre

- Des colons israéliens, escortés par des forces israéliennes lourdement armées, ont occupé 23 maisons du quartier palestinien de Silouan, au sud de la vieille ville de Jérusalem. Ils ont pris d'assaut le quartier et expulsé au moins huit familles palestiniennes. Les familles Baydoun, Karaki, Abu Sbeih, Zawahra, Abbasi, Khayyat, Qarain et Yamani n'ont désormais plus de logement.

Compte tenu de ce qui précède et de tout ce qu'il se passe depuis 47 ans que les Palestiniens, et leurs territoires, subissent le régime brutal d'occupation militaire israélienne, il est grand temps que la communauté internationale, dont l'engagement de principe en faveur de la solution des deux États a été réaffirmé à maintes reprises, agisse en accord avec cet engagement de longue date et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à ce sujet, et prenne immédiatement des mesures pour mettre fin à l'occupation illégale. Il faut exiger expressément d'Israël, Puissance occupante, qu'il mette fin à tous ses agissements illégaux et s'engage sur la voie de la paix. La communauté internationale, le Conseil de sécurité en premier, a des responsabilités bien définies à cet égard et ne doit plus tolérer de la part de la Puissance occupante ces faux prétextes, ces tromperies et ce mépris flagrant de sa volonté et du droit international. Il faut agir conjointement pour faire en sorte qu'Israël rende compte de ses violations et de ses crimes et cesse définitivement son occupation. À cet égard, nous implorons respectueusement tous les membres du Conseil de sécurité d'appuyer pleinement l'Initiative palestinienne visant à élaborer une résolution qui définirait, entre autres, un calendrier pour mettre fin à l'occupation israélienne qui a débuté en 1967, sur la base des conditions énoncées depuis longtemps dans les résolutions des Nations Unies, des principes de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, le but étant de libérer enfin le peuple palestinien, de lui permettre de jouir de ses droits, dont il est injustement privé, et de parvenir à instaurer la paix et la sécurité pour les deux parties.

La présente lettre fait suite aux 522 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 17 septembre 2014 (A/ES-10/657-S/2014/672), rendent compte des crimes commis contre le peuple palestinien dont doit répondre Israël, Puissance occupante, et dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyadh **Mansour**
